

# Restauration du Roubion entre le pont de Manas et Charols

## Compte rendu de l'atelier du 24 septembre 2020

En 2019, le SMBRJ lançait une étude de faisabilité du projet de restauration morphologique du Roubion entre Manas et Charols. Son objectif ? Développer des scénarios puis un projet de restauration de la rivière Roubion, sur environ 2 km entre Manas et « Les Guions ».

L'atelier du 24 septembre dernier a rassemblé à Charols des propriétaires, exploitants ou usagers du site. L'objectif était de leur permettre de demander des éclaircissements ou de faire des remarques par rapport au projet. Voici les réponses qui ont été apportées par le syndicat et les bureaux d'étude à ces questions :

### ➤ Pourquoi chercher à « restaurer » le Roubion ?

Le Roubion peut sembler naturel et en bon état : une large forêt encadre de manière continue la rivière, qui apparaît donc comme un milieu préservé et « naturel » aux habitants. Le Roubion a pourtant subi beaucoup de modifications au fil des décennies : enfoncement progressif du lit, travaux de recalibrage ayant gommé les sinuosités, disparition de méandres, de zones humides et bras morts autrefois connectés à la rivière... Cette diversité de milieux différents était très favorable à la biodiversité, les espèces vivantes ayant besoin d'une « mosaïque » de milieux pour se nourrir, se reposer, se reproduire, se réfugier...

### ➤ Les modifications morphologiques de la rivière notamment l'enfoncement du lit sont-ils uniquement d'origine anthropique ?

Le diagnostic a montré que la rivière a fortement évolué au cours des dernières décennies, du fait de facteurs anthropiques (aménagements humains), mais aussi environnementaux (évolution du climat, moins de précipitations, etc.). Des photos aériennes du secteur ont pu être retrouvées et montrent clairement certaines de ces évolutions :



## ➤ Quel est l'intérêt de restaurer le Roubion?

A la morphologie d'un cours d'eau est liée de nombreux processus physiques et écologiques. La restauration de formes plus naturelles sur le Roubion permettra entre autre :

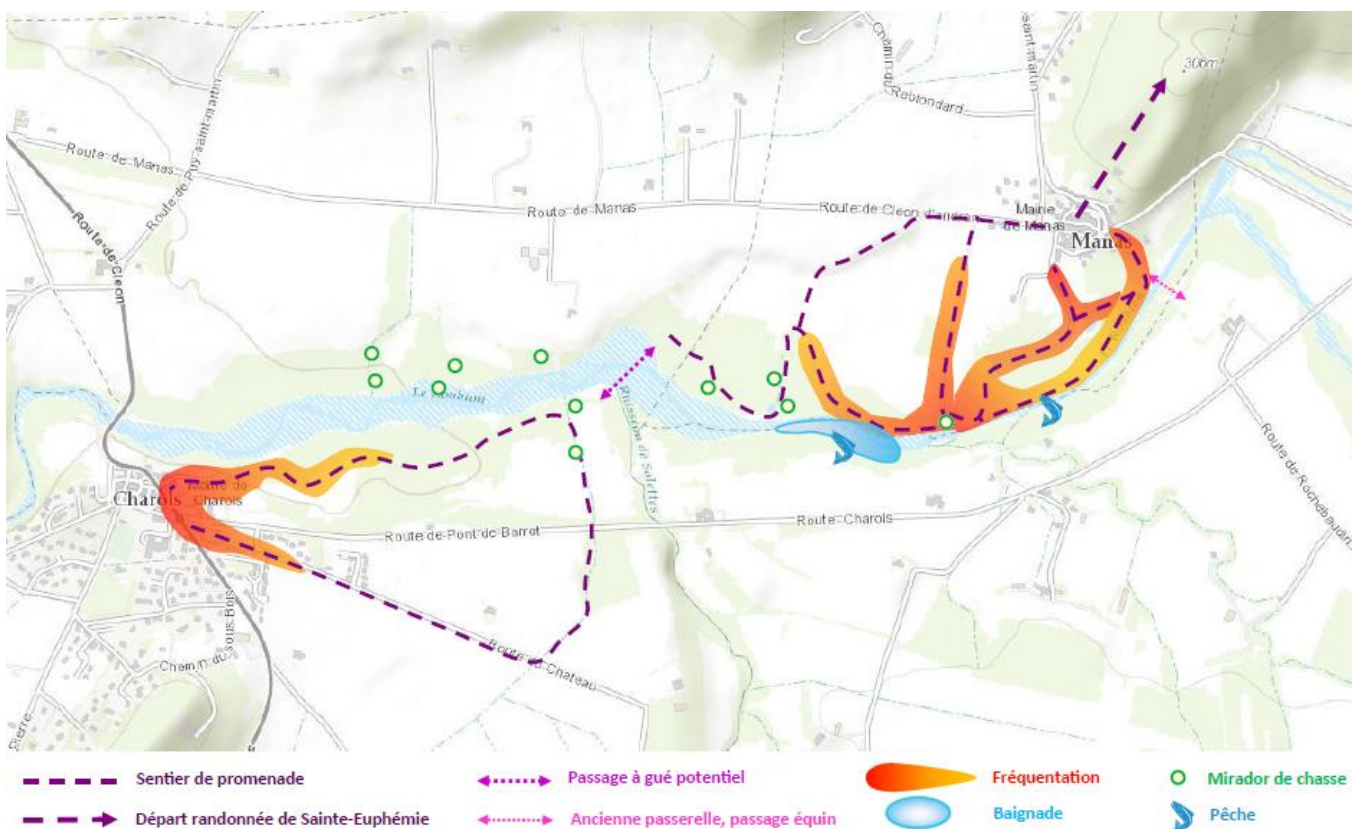
- L'amélioration de la qualité et la diversité des habitats aquatiques et terrestres et donc de la biodiversité ;
- L'amélioration de la qualité des eaux en augmentant la capacité d'autoépuration de la rivière (écoulements hyporhéiques);
- La conservation de la ressource en eau dans la nappe, le volume de la nappe étant directement lié à l'altitude du lit ;
- La pérennisation des infrastructures telles que le pipeline traversant le Roubion en évitant l'enfoncement du lit ;
- La diminution de l'agressivité des crues et la régulation du transport solide en permettant l'étalement de la lame d'eau.

Sur le lien suivant est disponible un court film présentant les résultats d'un projet de restauration morphologique réalisé sur le Drac, en Isère (5 min) : [www.youtube.com/film](http://www.youtube.com/film).

## ➤ Comment les usages ont-ils été pris en compte ?

Pendant la phase de diagnostic du projet, un diagnostic des usages et des usagers présents sur le site a été réalisé. Il a mis en avant de nombreux usages et attachements à la rivière, que les habitants du territoire connaissent très bien et à laquelle ils sont attachés. Les usages associés à la rivière sont variés : exploitation agricole, promenade, baignade, chasse, pêche, lieu de nature et de ressourcement. Les habitants de Manas notamment sont très attachés à la rivière. Ces différents enjeux ont été pris en compte dans le projet, dont la version finale résulte d'un compromis entre les objectifs techniques (renaturation morphologique du tronçon) et le respect des usages existants. C'est un point qui a d'ailleurs été particulièrement défendu par les élus et les associations rencontrées dans le cadre du diagnostic.

Carte des usages entre Manas et Charols



### 👉 Pourquoi prendre comme référence le tracé du Roubion en 1946 ?

En 1946, les premières photos aériennes du Roubion sont réalisées. Le Roubion n'a pas encore été soumis aux travaux d'aménagement qui auront lieu dans les années 60, 70, 80. Son tracé est encore « naturel », et ces photos permettent d'avoir une idée de la morphologie naturelle de ce secteur. L'objectif du projet n'est pourtant pas de revenir à un état identique à 1946, mais de s'en rapprocher : en recréant une rivière large avec des sinuosités, là où c'est possible plusieurs chenaux, et en rehaussant son lit pour qu'il soit de nouveau connecté à sa ripisylve.

Le secteur le plus aval de notre tronçon, en amont de la commune de Charols, présente un fonctionnement relativement préservé, se rapprochant de cet état « naturel » (photo ci-dessous).



### 👉 Le projet est proche de maisons privées, comment cela va-t-il être intégré dans le projet ?

La création de méandres proposée initialement interrogeait certains propriétaires de maisons privées proches du cours d'eau. C'était le cas pour la propriété de la famille Bussy, à Pont de Barret : le méandre proposé initialement semblait diriger l'eau en direction de la berge où est située la maison, avec une force hydraulique qu'ils jugent préoccupante. L'équipe d'étude a pris en compte ces remarques ; un tracé modifié a été proposé.

### 👉 Le Roubion a toujours évolué comme il le souhaite, les formes que vous allez donner au Roubion ne vont-elles pas disparaître lors des différentes crues ?

L'objectif du projet est en effet de rendre au Roubion sa capacité à modeler par lui-même son lit au gré des crues de petites et grande envergure. C'est ce qu'il faisait auparavant (et qu'il continue à faire sur sa partie aval, par exemple vers le pont de Charols, cf. photo ci-dessus). Les bars et méandres créés dans le projet vont évoluer : l'idée est par ces travaux de redonner au Roubion des formes proches de sa morphologie naturelle et par la même occasion, de lui permettre de « bouger » au gré des crues dans un lit plus large, plus diversifié... tant que les enjeux humains ne sont pas touchés.



### ➤ **Le Roubion est régulièrement assec, pourquoi restaurer un cours où « il n’y a pas d’eau » ?**

Le Roubion est un cours d’eau méditerranéen qui a toujours été soumis, durant la période estivale, à des assecs. Ces assecs ne représentent finalement que 3-4 mois, soit 25-33% de l’année, mais le reste de l’année le Roubion est en eau. Sa faune et sa flore sont adaptées à ce type de rivière et à ces rythmes saisonniers : ils se déplacent en été vers des zones favorables, et sont capables de recoloniser chaque année les secteurs d’assec.

Le projet ne va pas changer ce phénomène : lors des étiages en été, l’eau va de la même manière s’écouler dans les graviers et ne plus être visible en surface. Mais les volumes d’eau stockés dans la nappe d’accompagnement de la rivière, qui aura été reconstituée en partie par la rehausse du niveau du lit, seront un soutien aux écoulements lors des étiages (rôle « d’éponge »).



### ➤ **Depuis les travaux des années 80 nous n’avons plus de problèmes d’inondation par le Roubion. Le projet ne va-t-il pas réaggraver ce risque ?**

L’une des principales clefs d’entrée qui a structuré la construction des scénarios techniques est de ne pas augmenter le risque d’inondation du territoire. C’est une obligation réglementaire pour ce type de projet. Une modélisation hydraulique du projet a été réalisée afin d’évaluer ses impacts sur le risque inondation. Le projet présenté ne vise pas à solutionner le risque d’inondation (ce n’est pas l’objectif du projet, nous l’avons vu) ; ils n’accroissent cependant pas ce risque.

### ➤ **Qui prendra en charge l’entretien du site une fois les travaux réalisés ?**

Le SMBRJ conserve son rôle d’entretien et de restauration des cours d’eau. Quand l’intérêt public d’une opération de gestion du cours d’eau est démontré, le SMBRJ peut le prendre en charge et réaliser alors directement les travaux, ou mobiliser une entreprise pour le faire. Qui prend la décision d’intervenir ? Le conseil syndical du SMBRJ, constitué d’élus en représentant les différentes collectivités membres (communautés de communes et donc communes du bassin versant).

Un guide des droits et des devoirs des riverains concernant l’entretien des berges est disponible auprès du SMBRJ.

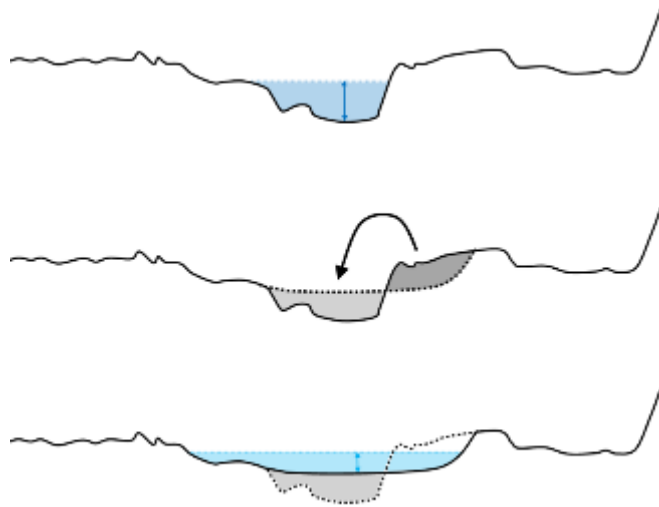
Le SMBRJ entretient depuis des années la végétation en bordure du Roubion et est particulièrement attentif à aux problématiques de fermeture du lit et de formation d’embâcles. Comme pour l’ensemble du bassin, la végétation rivulaire du secteur restauré sera suivie et entretenue par le SMBRJ dans la limite de l’intérêt général.

### ➤ Les sédiments qui vont être utilisés pour exhausser le lit ne vont-ils pas migrer vers l'aval ?

Le déplacement des sédiments par les eaux est un phénomène naturel et caractéristique d'une rivière dynamique, qui alterne le transport et le dépôt de sédiments dans le temps et l'espace. Sur ce secteur du Roubion, le creusement du lit est la conséquence d'un dysfonctionnement : les écoulements étant concentrés dans un lit étroit, leur puissance est importante et favorise leur entrainement vers l'aval.

La restauration consiste à utiliser uniquement les matériaux déjà sur place (déblayement des berges et comblement des zones incisées du lit du Roubion). L'élargissement important du lit permet l'étalement de la lame d'eau et diminue l'agressivité des écoulements, les processus d'érosion sont réduits et les dépôts de matériaux redeviennent possibles.

Par ailleurs, les volumes de sédiments réinjectés sont conséquents (40000-50000m<sup>3</sup>) : l'ensemble de ces matériaux ne pourra être emporté lors des crues. Enfin, l'alimentation sédimentaire est avérée (apports de la Rimandoule et du cours amont du Roubion).



### ➤ Les travaux ne risquent-ils pas de favoriser l'implantation de l'ambrosie ?

L'ambrosie est relativement peu présente sur cette portion de bassin versant aujourd'hui (contrairement à l'aval du bassin). Le projet intègre une évaluation très précise des enjeux écologiques associés aux travaux : potentiel dérangement d'espèces protégées, risque d'installation d'espèces invasives... Pour éviter leur propagation, les zones terrassées en dehors du lit vif de la rivière seront replantées.

D'une manière plus globale, avant tous travaux, le projet va devoir être autorisé par les institutions publiques (DREAL, DDT, OFB, ARS, ...). Ces acteurs demandent la réalisation d'inventaires écologiques précis, à l'échelle d'une année et sur tout le site. Ils permettront de mettre en exergue les enjeux écologiques présents (espèces invasives telle que l'ambrosie, faune et flore protégées, ...) et de réduire au maximum les incidences des travaux (emprise, temporalité...).

### ➤ Que vont devenir les sentiers et le point de baignade ?

- ✓ **Point de baignade.** Les usages attachés au point de baignade de Manas sont essentiellement locaux (Manas et villages environnants) sont très ancrés. Les élus et quelques associations ont souligné l'intérêt de le préserver. Il va être déplacé dans le cadre du projet, à proximité de son emplacement naturel.
- ✓ **Cheminements (sentiers).** Il s'agit a priori de s'assurer que des cheminements en bords de rivière restent possibles, même si ceux-ci doivent rester informels (pas de balisage, peu ou pas d'aménagement). L'aspect de naturalité de ces sentiers va être conservé. Le chemin communal de Manas est d'ailleurs conservé dans le projet (hors de l'emprise des travaux).
- ✓ **Usages et propriété privée.** Les propriétaires des parcelles ne souhaitent pas que les usages, qui sont accueillis aujourd'hui de manière informelle, deviennent plus « officiels » dans le cadre du projet. Le maintien de la forme de statut quo qui existe aujourd'hui est à privilégier et devrait permettre un maintien de ces usages.

